

Volume de prêt

Selon la taille de la bibliothèque et son activité, un maximum de 300, 600 ou 1 000 documents peuvent être empruntés à chaque rendez-vous d'échange au magasin d'accueil (hors CD musicaux et DVD fiction).

CD musicaux et (ou) DVD fiction : 150 CD et 150 DVD maximum.

Récupération des documents la semaine précédant l'échange

Date et heure de la récupération sont inscrites sur l'avis de rendez-vous d'échange.

Pour cette date, mettre dans les caisses prévues à cet effet les documents à restituer, classés par catégories.

Ne pas surcharger les caisses et bien les agraffer dans les angles pour leur donner plus de rigidité : mieux vaut dix caisses que cinq.

Rendre les séries complètes : romans ou BD en plusieurs tomes, regroupés avec un élastique.

Bien vérifier la présence des CD et DVD dans les boîtiers rendus.

Rappel pour les bibliothèques informatisées : penser à sortir les documents rendus de la base de données.

Rendez-vous d'échange

Préparer la sélection de documents souhaités à l'aide de la grille d'échange de documents.

CD audio musicaux et DVD fiction :

Comme pour les autres documents, remplir les grilles d'échange avec le nombre de CD et (ou) DVD à échanger.

Les grilles d'échange CD/DVD sont à remettre à la MD, remplies, au moment de la reprise des documents rendus, préalablement à l'échange au magasin d'accueil.

Les grilles d'échanges sont [à télécharger sur le portail de la médiathèque](#) (onglet « Espace bibliothèque », rubrique « Travailler avec la Médiathèque départementale ») ou à demander au référent de secteur.

Livraison des documents empruntés

La livraison est effectuée le jour même.

Il est possible d'emporter, le jour du rendez-vous d'échange, totalité ou partie des documents empruntés. Il suffit d'en informer votre référent. Ce mode de fonctionnement sera alors validé pour une année.

Quelques consignes :

- Faciliter l'accès et le stationnement du master de la Médiathèque
- S'il y a des marches devant la bibliothèque, faciliter l'accès d'un chariot (diable de transport) grâce à une rampe ou un plateau
- Prévoir de l'aide si la bibliothèque est située à l'étage

Pour une bonne gestion du planning, toute modification des dates de passage (récupération ou échange) doit être signalée à l'avance à la Médiathèque départementale, **dès que possible et au moins une semaine à l'avance** par mail : md@doubs.fr ou par téléphone : 03.81.25.84.60 (secrétariat)